Je déclare pour la première fois, je déclare chaque année

Vous devez déclarer vos revenus chaque année à l'administration fiscale. Le prélèvement à la source ne modifie pas cette obligation.

Vous pouvez déclarer en ligne directement à partir de ce site.

Si vous êtes devenu majeur et n'êtes plus rattaché au foyer fiscal de vos parents, découvrez ici les grands principes de votre première déclaration de revenus. Si vous êtes arrivé en France en cours d'année, vous pouvez aussi vous reporter à la rubrique "International" du site.

Obligations déclaratives

Vous devez déclarer chaque année à l'administration fiscale vos revenus perçus l'année précédente, quel qu'en soit leur montant. Le prélèvement à la source ne modifie pas cette obligation.

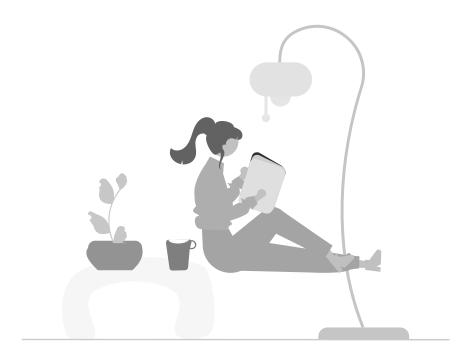
Modalités de déclaration

Les modalités de déclaration dépendent de votre situation familiale.

Déclarez en ligne

Découvrez les avantages de la déclaration en ligne.

Accès aux services en ligne



Documentation utile

Questions fréquentes

Quelle est	la date	limite de	dépôt de ma	a déclaration	de revenus?
Quelle est	ia uate	IIIIIII LE UE	acout ac III	a ucciai atioii	ac icvellos:

Publié le 22-03-2016 / Modifié le 09-10-2024

Puis-je déclarer en ligne pour ma première déclaration de revenus ?

Publié le 22-03-2016 / Modifié le 09-10-2024

Comment puis-je me procurer les formulaires pour déclarer mes revenus la première fois et où les déposer?

Publié le 22-03-2016 / Modifié le 09-10-2024

C'est ma première déclaration, que dois-je déclarer?

Publié le 22-03-2016 / Modifié le 09-10-2024

Je veux corriger la déclaration que j'ai déjà déposée. Comment procéder ?

Publié le 22-03-2016 / Modifié le 02-04-2025

Comment créer mon espace particulier?

Publié le 26-04-2019 / Modifié le 19-02-2025

Dois-je déposer une déclaration d'impôt sur le revenu ?
Publié le 01-04-2020 / Modifié le 09-10-2024
Accès aux formulaires en ligne

Qu'est ce que la déclaration automatique ? Suis-je éligible ?